

Feuillet 2026 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	6
Nombre de votants	39
Date de la convocation	12/01/2026
Certifié exécutoire le	19/01/2026
Date d'affichage	21/01/2026
Envoyé en préfecture le	21/01/2026

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS

Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERT Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal, DELAUNAY Jean-Paul, ENSERGUEIX Jean-François,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine (donne procuration à COUTURAS Alain), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), GARAIS Daniel (donne procuration à BERNARD Sylvain), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel (représenté).

PRESENTS : PORTE Michel.

Secrétaire : PEYRAMAURE Pierre.

12-2026 Projet travaux d'aménagement et de désimperméabilisation de la cour intérieure du siège de la CCV2M.

Monsieur le Président présente le projet d'aménagement et de désimperméabilisation de la cour intérieure du siège de la CCV2M.

Monsieur le Président précise que le coût estimatif de ce projet s'élève à 18 000,00 € HT.

Monsieur le Président précise que des aides peuvent être sollicitées :

- auprès de la DETR,
- du Conseil Départemental.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

	Taux	HT
Montant de l'opération	100%	18 000,00 €
DETR	45 %	8 100,00 €
Conseil départemental CD19	20 %	3 600,00 €
Autofinancement	55 %	9 900,00 €

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 38 voix pour, 1 contre, 0 abstention,

- D'ACTER le projet d'aménagement et de désimperméabilisation de la cour intérieure du siège de la CCV2M;
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement ci-dessus.
- D'INSCRIRE cette dépense au budget 2026.

Fait à Treignac, le 22/01/2026
Le Président, Philippe JENTY